

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Générale des Services – N° 14.03.2023.36

Objet : Subvention exceptionnelle pour les populations de Turquie et de Syrie – Action de soutien aux populations victimes du séisme du 06 février 2023 - Autorisation

Date de la convocation : 15 mars 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.
Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS :

M. Ibrahim DEM.
Mme Clélia DEM.

SECRETARE DE SEANCE : Guy KIVATA

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.23-11-1, L.23-11-2, L.1115-1, L.1115-1).

CONSIDERANT :

- Que la Ville souhaite apporter son soutien financier aux populations turques et syriennes suite à ce drame humain aux lourdes conséquences matérielles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle pour les populations de Turquie et de Syrie - Action de soutien aux populations victimes du séisme du 06 février 2023 - Autorisation

Date de transmission de l'acte : 27/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/03/2023

Numéro de l'acte : 14-03-2023-36 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230323-14-03-2023-36-DE

Date de décision : 23/03/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Suite au bilan meurtrier du séisme du 6 février dernier qui a dévasté des régions de la Turquie et de la Syrie, l'Association des Maires de France (AMF) et Régions de France appellent les collectivités locales françaises à se mobiliser.

Au-delà du terrible bilan humain et des milliers de victimes recensés, des deux côtés de la frontière, les conséquences de l'après-séisme sont très vives : les réseaux d'eau et d'électricité sont détruits, et, selon l'ONU, 23 millions de personnes seraient exposées à des « risques majeurs », un risque de mourir de faim, de froid ou de maladie, le choléra ayant déjà refait son apparition dans les zones sinistrées. L'ONU estime que ces dangers risquent de provoquer un bilan humain pire que celui du séisme lui-même.

Face à cette situation, l'aide internationale s'est organisée. De nombreux pays, dont la France, ont envoyé des hommes et du matériel pour aider. La France a par ailleurs débloqué une « aide d'urgence » de 12 millions d'euros.

Mais au-delà de la recherche de rescapés, la population manque de tout, en particulier dans les zones les plus reculées : nourriture, eau, couvertures, vêtements, médicaments, produits d'hygiène.

Par ailleurs, pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF et Régions de France relayent l'ouverture du fonds de concours Faceco « Turquie-Syrie », piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) a été créé en 2013, après le tremblement de terre à Haïti qui avait fait quelque 200 000 victimes.

Ce fonds est, rappelle le ministère, « l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ». La fiche FACECO est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire souhaite que la Ville exprime sa solidarité aux populations turques et syriennes et propose que soit attribué une subvention à hauteur de 400 € pour apporter un soutien financier indispensable dans ces circonstances.

VU l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour une action de soutien aux population victimes du séisme du 06 février 2023.

PRECISE que ce montant sera inscrit à l'article 65748 « subvention exceptionnelle aux associations » du Budget Primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

